

Le duo pédagogique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le duo pédagogique

Dans l'enseignement, le partage de l'emploi est parfois devenu réalité. Mais là aussi, la bagarre a été rude. Aujourd'hui, tout le monde s'est habitué à ce qui paraissait, il y a quelques années encore, révolutionnaire.

A Genève, les premières demandes de duos pédagogiques ont été imaginées il y a une douzaine d'années, d'abord pour trouver une solution au refus par le Département de l'instruction publique (DIP) d'accorder des temps partiels aux femmes qui le demandaient. Intraitable sur ce point, le DIP a finalement été d'accord d'entrer en matière sur cette curiosité que représentait le duo pédagogique où deux enseignant-e-s se partagent la responsabilité d'une classe. «*Je me souviens que la bataille a été rude*, raconte Josiane Thévoz, à l'époque présidente de la Société pédagogique genevoise, le syndicat des enseignants du primaire. *L'affaire est allée jusqu'au Grand Conseil où il y a eu des interpellations à ce propos.*» En 1980, la cause est provisoirement gagnée: deux duos pédagogiques peuvent démarrer, à titre expérimental, bien sûr: un couple dans l'enseignement primaire, d'une part, deux maîtresses enfantines de l'autre. «*Mon mari et moi on fait ça depuis 1980*, commente Marguerite Court, du couple pionnier. *A l'époque, notre fille avait 3 ans. Nous voulions qu'elle puisse rester à la maison avec l'un de nous deux qui s'occupe d'elle. J'avais pris deux ans de congé lors de sa naissance, puis j'ai recommencé à travailler à plein temps et c'est alors mon mari qui a pris une année de congé. Avec le duo pédagogique, c'est l'idéal pour pouvoir nous occuper de nos enfants parallèlement à notre vie professionnelle.*»

Oui, mais...

L'expérience a donc été concluante, mais les résistances de départ à toute innovation n'ont pas manqué. «*Au début, les duos étaient assortis de toute espèce de contraintes*, dit encore Josiane Thévoz. *Les enseignants ne pouvaient pas se répartir les branches à enseigner, il fallait rester «généraliste» (cette contrainte demeure). Il fallait des mi-temps 50%-50% exactement, les enseignants ne pouvaient pas décider librement de leurs horaires respectifs, même fixes, il fallait qu'ils viennent de la même circonscription, aient le même inspecteur. Je crois que tout cela traduit*



L'enseignement, un domaine où le partage de l'emploi est devenu réalité.

surtout un manque de confiance envers les enseignants qui tentaient d'innover.» Et Marguerite Court d'ajouter: «*A l'époque, on manquait de personnel. Ça explique toutes ces barrières. Aujourd'hui où il y a trop de monde, c'est très facile de se partager un poste.*»

Efficacité et solidarité

«*Il faut plus de souplesse dans l'application du duo pédagogique*» clament également les enseignants du service primaire vaudois. En cette fin d'année 1993 se déroule justement la renégociation des conditions. Là aussi, il y a toute une série de contraintes qui rendent malaisé un fonctionnement harmonieux du duo.

Les demandes de l'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires visent en fait deux objectifs. Il s'agit tout d'abord de réorganiser le cahier des charges des maîtres qui fonctionnent en duo de manière à ce que les contraintes administratives qui entachent l'efficacité du duo soient allégées.

Il s'agit ensuite de permettre à des enseignants qui seraient actuellement sans travail de ne pas perdre complètement la main. La mise à temps partiel d'un ou d'une enseignante permet alors à un-e autre de rester dans la pratique, fût-ce à 30% seulement. Des aménagements devraient

permettre à la personne qui renonce à un plein temps de garder sa part entière de retraite.

«*Ce sont les communes qui décident du nombre maximum de duos qu'elles autorisent. Mais quoi qu'il en soit, je crois qu'il y aura de plus en plus de demandes*, commente Jacqueline Pellet, conseillère pédagogique au Service primaire du DIP vaudois. *C'est une manière extraordinaire de répartir travail professionnel et charges familiales.*»

Bien s'entendre

Dans le canton du Jura, le duo pédagogique fonctionne aussi depuis quelques années déjà. Le cas d'Eliane est exemplaire. Suite à un accident, elle n'a plus pu enseigner qu'à mi-temps. Une seconde enseignante a alors été engagée sur la base d'un contrat privé, renouvelable d'année en année, Eliane restant responsable de la classe.

Dernièrement, la suppléante a été stabilisée et jouit des mêmes privilèges qu'Eliane. Il y a donc maintenant deux titulaires officielles de la classe.

«*Le duo est une très bonne chose à condition que les deux profs s'entendent bien*, dit Eliane. *Il faut former un véritable duo. Ce n'est pas toujours le cas, car la direction de l'enseignement n'est pas très sensible aux affinités des uns et des autres. Pour nous, heureusement, c'est l'entente parfaite.*

Chacune de nous est payée à 50% mais nous faisons en fait largement plus qu'un mi-temps. Le temps que nous passons ensemble à «faire le tour des problèmes» n'est pas rétribué.»

La formule du partage de l'emploi peut-elle faire tache d'huile? Dans le canton de Berne, la Lorraine-Schule a une direction partagée.

Là aussi, le personnel, les élèves et les parents ont dû s'habituer.

Aujourd'hui, personne n'aurait l'idée de contester l'efficacité du duo. Alors? Des enseignantes aux directeurs-trices et des directrices aux cadres de l'économie en général, le pas est-il donc si difficile à franchir?

Comme dans bien d'autres domaines, le partage de l'emploi demande un pré-requis: y croire.